

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

ont commencé à bousculer le gouvernement au sujet du bois d'oeuvre. Que sera-ce ensuite, l'Accord sur l'automobile?

M. Fulton: L'acier et le poisson.

M. Rodriguez: Ce que vous voudrez.

Une voix: Le nickel.

M. Rodriguez: Tu l'as dit, l'ami. Les conservateurs se sont laissé marcher sur les pieds. Ils ont laissé faire pareille chose. John A. Macdonald doit se retourner dans sa tombe en voyant à quel état navrant en est réduit le parti conservateur. En quoi consistait, par exemple, la décision initiale du département du commerce des États-Unis...

M. Fulton: Le 16 octobre.

M. Rodriguez: ... le 16 octobre? Elle mentionnait que c'étaient la Colombie-Britannique et l'Ontario qui subventionnaient vraiment l'industrie du bois d'oeuvre avec leurs droits de coupe peu élevés. Les provinces de l'Atlantique imposaient les droits de coupe les plus élevés de tout le pays. On pensait même parmi les premiers ministres lors de leur réunion dans l'Ouest à ce sujet que les provinces de l'Atlantique seraient exemptées de ce droit à l'exportation de 15 p. 100. Mais après que le général Custer eut fini de négocier à Little Bighorn, à Waikiki, il s'est trouvé que la région de l'Atlantique était incluse. Puis on s'est battu pour obtenir des exclusions et des exemptions; or, qui a été exempté, monsieur le Président?

M. Fulton: Irving.

M. Rodriguez: Irving n'est pas tout à fait un producteur de bois d'oeuvre en difficulté. Je crois que cette entreprise possède presque tout ce qui n'est pas planté et enraciné.

M. Fulton: Ou attaché.

M. Rodriguez: Tous les petits et moyens producteurs de bois d'oeuvre de la région de l'Atlantique sont maintenant assujettis à cette taxe de 15 p. 100.

M. Langdon: Quatre-vingt-dix-sept d'entre eux.

M. Rodriguez: Quatre-vingt-dix-sept dans au moins quarante petites villes à industrie unique de la région de l'Atlantique. Il existe toutes sortes d'études sur les villes à industrie unique. Nous avons là une situation où le gouvernement a préparé et consommé la ruine des villes à industrie unique de la région de l'Atlantique. On a l'impression très nette depuis la semaine dernière, lorsque nous débattons ce projet de loi, de sonner le glas pour les localités de la région de l'Atlantique qui dépendent du secteur du bois d'oeuvre. Elles sont maintenant assujetties à cette taxe de 15 p. 100. Est-ce là négocier de façon serrée?

Le premier ministre (M. Mulroney) a lancé la balle à la ministre du Commerce extérieur. Il a dit: «Je lui lance la balle. Regardez-la faire». Elle a attrapé la balle et qu'a-t-elle fait?

• (1600)

D'après elle, nos négociateurs auraient regardé les Américains dans le blanc des yeux et ces derniers leur auraient fait trois clins d'oeil. En ce qui la concerne, ce fut un concours de trois clins d'oeil. Qu'a-t-elle fait entre temps? Nous avions un excellent précédent, ayant eu gain de cause en 1983. Nous étions dans notre droit. Pourtant, dans le cadre de ces négociations, elle a même cédé notre droit de poursuivre l'affaire devant le tribunal du GATT.

Certes, si on nous a donné raison et si nous avons eu gain de cause en 1983, elle aurait alors dû annoncer qu'elle porterait l'affaire devant les tribunaux. Mais la ministre a préféré en trois clins d'oeil faire dissiper le problème. Si le bon droit était de notre côté, alors pourquoi n'avons-nous pas fait comprendre au premier ministre de la Colombie-Britannique que, dans l'intérêt du Canada et de la souveraineté nationale, il valait mieux qu'il se tienne tranquille dans sa province, parce que le gouvernement fédéral comptait poursuivre cette affaire devant les tribunaux et que les Américains avaient tout à fait tort d'accuser le Canada de subventionner le secteur du bois d'oeuvre?

Je pense que nous aurions dû porter l'affaire devant les tribunaux. Nous venons de nous faire avoir et nous nous ferons avoir royalement une autre fois alors que le gouvernement du Canada en sursis de représailles s'en prend au seul domaine des arbres de Noël et des livres. Nous sommes vraiment coriaces. Nous vendons pour 30 millions de dollars d'arbres de Noël aux Américains et à leur tour ils nous en vendent pour 1 million. Comment réagissons-nous? Nous allons être sans pitié et imposer une taxe sur les arbres de Noël importés au Canada. Nous en ferons autant pour la lecture. Ces conservateurs sont vraiment des durs. Le gouvernement devrait avoir honte d'avoir bradé notre patrimoine dans cette affaire. C'est un gouvernement de mollasses qu'on aurait intérêt à reléguer aux oubliettes de l'histoire.

M. Fulton: Et le plus tôt possible.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Humber—Port au Port—Sainte-Barbe (M. Tobin)—L'assurance-Chômage—Le versement des prestations dans la région de l'Atlantique. b) La disparité régionale; l'honorable député de Parkdale—High Park (M. Witer)—Les affaires extérieures—La levée des sanctions contre l'Union Soviétique; l'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—Les ressources naturelles—L'utilisation par l'Ontario du charbon de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick—Demande d'étude. b) On demande au gouvernement de songer à la question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE DROIT À L'EXPORTATION DE PRODUITS DE BOIS D'OEUVRE**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{lle} Carney: Que le projet de loi C-37, tendant à l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre, soit lu pour